

Karine Bourget

L'évaluation des archives audiovisuelles : un aperçu de la pratique au Réseau TVA

©2009 par Karine Bourget. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours BLT6112 – Évaluation des archives donné au trimestre d'hiver 2009 par Yvon Lemay (remis le 15 avril 2009).

Table des matières

Introduction.....	2
1. Méthodologie	2
1.1. Des rencontres	2
1.2. Une revue de littérature.....	3
2. Mise en contexte.....	3
2.1. Situation du département des archives et de la salle des nouvelles.....	3
2.2. Identification des clientèles et de leurs besoins	3
3. Processus d'arrivée, de traitement et de sortie des archives audiovisuelles ...	4
3.1. Provenance des archives audiovisuelles	4
3.2. Traitement des archives audiovisuelles.....	5
3.2.1. Description des archives après leur élimination du serveur	5
3.3. Fonctionnalités reliées au serveur.....	5
4. Critères d'évaluation	6
4.1. Critères vus dans la littérature.....	6
4.1.1. Critères énoncés par Bonneau (1993).....	6
4.1.2. Critères énoncés par Cartier (1994).....	7
4.1.3. Critères énoncés par Moreau (1995)	7
4.1.4. Critères énoncés par Bérard (1982).....	8
4.2. Critères énoncés par le cinémathécaire.....	8
4.2.1. Expérience du cinémathécaire et connaissance du fonds d'archives	8
4.2.2. Valeur future des archives audiovisuelles	9
4.2.3. Valeur significative du contenu et qualité de l'image	9
5. Bilan et propositions.....	9
5.1. Processus d'évaluation.....	9
5.1.1. Des critères bien établis.....	9
5.1.2. Quand le temps joue un rôle.....	10
5.2. Le numérique : une technologie de passage?.....	11
Conclusion	11
Bibliographie.....	13

Introduction

« L'image restera témoignage, mémoire, patrimoine » (Madelin 2000, 5). Succincte et concise, cette définition des archives audiovisuelles à l'ère du numérique cible, expressément certes, mais adéquatement, les valeurs associées à ces archives. Dans le présent travail, nous porterons notre regard sur les archives audiovisuelles du Réseau TVA au cœur de l'environnement numérique de la salle de nouvelles. Nous tenterons de voir si une évaluation de ces archives audiovisuelles est faite quotidiennement et, le cas échéant, nous décrirons le processus d'évaluation en faisant ressortir les critères d'évaluation sur lesquels le cinémathécaire appuie ses choix. L'intérêt de notre démarche est de cibler l'étape de l'évaluation. Même si cette étape semble parfois se mêler aux autres tâches du cinémathécaire, il n'en demeure pas moins qu'elle est importante pour l'avenir du fonds d'archives. C'est pourquoi nous tenterons au mieux de circonscrire cette étape en identifiant les critères de sélection sur lesquels le cinémathécaire appuie ses choix, puis en tentant de voir si ces critères ont leurs équivalents dans la littérature. Pour analyser ce processus d'évaluation, nous nous attarderons aux archives audiovisuelles de leur arrivée dans le serveur à leur destruction ou réutilisation, lesquelles parviennent des agences de presse, des stations régionales, des journalistes, de l'hélicoptère TVA ou du département des archives lui-même.

Pour ce faire, plusieurs points seront traités. Afin de bien cerner notre sujet, nous avons dû rencontrer des gens qui nous ont expliqué les pratiques quotidiennes et les problématiques rencontrées. Une brève description de la méthodologie adoptée sera alors mise de l'avant. Après quoi, une mise en contexte nous permettra de décrire la situation du département des archives et de la salle des nouvelles et d'identifier les clientèles utilisatrices des archives audiovisuelles de même que leurs besoins. Ensuite, nous décrirons au mieux le processus d'arrivée, de traitement et de sortie des archives audiovisuelles à savoir la provenance des archives, le traitement qui en est fait et les fonctionnalités reliées au serveur. Enfin, toute cette mise en situation nous mènera au vif de notre sujet, à savoir comment l'évaluation est menée par le cinémathécaire et, le cas échéant, en vertu de quels critères. Nous tenterons de voir si une proximité existe entre les critères que nous avons repérés dans la littérature et les critères d'ordre plus pratique que nous a transmis le cinémathécaire rencontré. De cette correspondance entre les critères s'en suivront un bilan sur les points saillants observés et quelques propositions.

1. Méthodologie

1.1.Des rencontres

Afin de mener à bien cette recherche, une première rencontre a eu lieu avec madame Linda Malenfant, directrice du support à l'information du Réseau TVA, vendredi le 6 février à 17 heures. Cette rencontre avait pour but d'une part de prendre le pouls des pratiques actuelles en matière de gestion des archives audiovisuelles dans l'environnement de la salle de nouvelles du Réseau TVA et, d'autre part, de préciser davantage le sujet. Cette rencontre s'est avérée fort encourageante puisque le projet s'est poursuivi. S'en est suivie une seconde rencontre avec monsieur Pierre Villeneuve, cinémathécaire, le mardi 17 février à 8 heures. Au cours de cette rencontre, des façons de faire ont été mises de l'avant en ce qui a trait à l'évaluation des archives et des critères d'évaluation propres au département des archives ont été énoncés. Un premier constat a été fait : il y a présence d'évaluation des archives. Un second constat a également été fait : des critères d'évaluation ont été cités par le cinémathécaire. Nous reviendrons bien évidemment sur cette évaluation et ces critères ultérieurement.

1.2. Une revue de littérature

Nous avons au mieux tenté de cerner des articles pertinents à la présente recherche. Nous aborderons plus loin les critères d'évaluation énoncés dans la littérature, entre autres les critères énoncés par Bonneau (1993) au sujet des chutes de films, les critères énoncés par Cartier (1994) au sujet des archives audiovisuelles, les critères énoncés par Moreau (1995) au sujet des documents vidéo, et enfin, les critères énoncés par Bérard (1982) au sujet des archives d'émissions de Radio-Canada. Ces critères nous seront utiles pour analyser ceux notés lors de l'entrevue avec le cinémathécaire.

2. Mise en contexte

2.1. Situation du département des archives et de la salle des nouvelles

Les informations au sujet de la situation du département des archives de même qu'au sujet du fonctionnement de la salle de nouvelles sont quelque peu concises étant donné que nous avons tenté de nous intéresser davantage au processus d'évaluation. Nous dirons toutefois qu'il s'agit d'un environnement numérique depuis l'arrivée de la chaîne LCN, il y a 11 ans. Cet environnement évolue toutefois depuis le début; d'ailleurs, il est à noter qu'il y a eu un changement de serveur à trois reprises. Si le serveur était d'une capacité de 40 heures au tout début, il est actuellement d'une capacité de 600 heures. Le serveur ne sert actuellement qu'au passage, et non au stockage permanent, des archives audiovisuelles. Une fois la mise en ondes des images terminée, celles-ci sont soit éliminées du serveur sans conservation autre, soit éliminées du serveur après avoir été transférées sur un support analogique (format DVCPRO) à des fins de conservation. Pour l'instant, il serait trop coûteux et, par conséquent, non rentable, de gérer toutes les images à partir du serveur; pensons au coût relatif à l'achat d'un serveur d'archivage très puissant et au traitement des archives audiovisuelles (numérisation de l'entièreté du fonds et réindexation). Le département des archives gère donc les archives en version numérique à partir du serveur et les archives enregistrées sur support analogique, lesquelles constituent le fonds d'archives, en réponse aux besoins du fonctionnement de la salle de nouvelles.

2.2. Identification des clientèles et de leurs besoins

Le département des archives de TVA se doit de répondre principalement aux demandes des trois chaînes qui diffusent des bulletins d'information, soit TVA, LCN, Argent. Il se doit également de répondre à toute demande provenant des stations régionales. Voici, dans le tableau 1.1, les différentes clientèles du département des archives de TVA.

Tableau 1.1 – Différentes clientèles du département des archives de TVA

Chaîne TVA	Chaîne LCN	Chaîne Argent	Stations régionales
 TVA tva.ca/noe.ca Une compagnie de Quebecor Media			<ul style="list-style-type: none">  TVA Québec  TVA Sherbrooke  TVA Saguenay-Lac-St-Jean  TVA Trois-Rivières  TVA Rivière-du-Loup  TVA Gatineau  TVA Ottawa  TVA Carleton  TVA Est-du-Québec  TVA Abitibi-Témiscamingue

Les demandes peuvent être de tout ordre et peuvent provenir de la salle de nouvelles de TVA. Elles ont pour but de répondre visuellement au besoin des émissions d'information de TVA, telles que *Salut, Bonjour!*, ou des différents bulletins de nouvelles tels que *Le TVA midi*, *Le TVA 17 heures*, *Le TVA 18 heures* ou *Le TVA 22 heures*. Ces demandes faites au département des archives permettront d'enrichir ces émissions d'information de diverses images relatives aux différents événements de l'actualité. Il en va de même pour la chaîne LCN, une chaîne d'information en continu, et la chaîne Argent, qui diffuse quotidiennement des bulletins de nature financière.

Un journaliste en préparation d'un futur reportage peut également faire appel au département des archives. Il effectue alors une demande de recherche auprès du département; par exemple, il souhaite avoir tout ce qui concerne un événement ou un personnage public quelconque. Les cinémathécaires, une fois la recherche effectuée, imprime une liste des images répertoriées et la font parvenir au journaliste. Le journaliste consulte la liste, sélectionne le matériel voulu, puis transmet à nouveau sa demande au département des archives. Les séquences recherchées par le journaliste sont alors numérisées et, par conséquent, à nouveau transférées en format numérique sur le serveur. Ces différentes séquences d'images se nomment des vracs; ces vracs seront mis dans un montage de protection pour éviter leur élimination à un mauvais moment. Le journaliste peut donc visionner les images demandées et ainsi créer le squelette de montage de son reportage à venir. Il ne s'agit pas ici d'alimentations provenant d'agences de presse, mais il s'agit toutefois d'images qui se retrouvent sur le serveur pour un certain temps.

3. Processus d'arrivée, de traitement et de sortie des archives audiovisuelles

3.1. Provenance des archives audiovisuelles

Les images qui entrent dans le serveur ont différentes provenances. Elles peuvent provenir notamment des agences de presse, par exemple CNN, APTN. Elles peuvent également provenir des stations régionales, comme la station de Québec par exemple. Enfin, elles peuvent aussi provenir de l'hélicoptère TVA, lequel parcourt le ciel à la recherche d'événement à couvrir du haut des airs (les séquences prises seront alors des séquences aériennes) ou bien des différents camions-satellites qui couvrent les événements sur le terrain. Ces images peuvent être utilisées par les trois chaînes de TVA (TVA, Argent, LCN); elles sont accessibles à toutes les salles de montage, puis montées en fonction des demandes des trois chaînes respectives. Elles ne sont pas accessibles en régions;

les stations régionales doivent faire une demande d'envoi. Comme nous l'avons mentionné précédemment, des archives audiovisuelles faisant partie du fonds d'archives, puis numérisées en réponse à une demande, peuvent aussi se trouver sur le serveur.

3.2. Traitement des archives audiovisuelles

Les archives en provenance des agences de presse restent environ une journée et demie sur le serveur. Elles seront alors utilisées lors des bulletins de nouvelles des différentes chaînes. Une fois l'utilisation de ces archives terminée, elles seront éliminées du serveur. Soit elles ne seront aucunement conservées, soit elles seront transférées sur support analogique avant l'élimination sur le serveur, puis conservées au département des archives pour une réutilisation future. Au moment où ces archives seront réutilisées, elles seront numérisées, puis à nouveau stockées sur le serveur le temps nécessaire.

3.2.1. Description des archives après leur élimination du serveur

Comme la description des archives est moins priorisée dans ce travail, seule une courte partie y sera consacrée. Nous croyons qu'il est toutefois important d'en glisser un mot. Comme dans plusieurs milieux, TVA a son propre système de description, soit un système ad hoc incluant des méthodes non normalisées, mais qui répondent toutefois aux besoins du département. Une fois les images mises sur support analogique, elles sont indexées en vocabulaire libre par les cinémathécaires. L'utilisation du vocabulaire libre oblige ainsi les cinémathécaires à créer des descriptions détaillées. Par exemple, pour décrire un incendie, les descripteurs FEU et INCENDIE seront tous deux utilisés, assurant ainsi un meilleur repérage (un cinémathécaire pouvant chercher sous le mot-clé FEU, un autre, sous le mot-clé INCENDIE). Il en est de même pour VÉLO/BICYCLETTE et PLAN AÉRIEN/SÉQUENCE AÉRIENNE. Quant au niveau de description, il sera établi en fonction du besoin. Par exemple, les séquences aériennes couvrant la fusillade de Dawson ont été décrites dans le détail, facilitant ainsi la reconstitution des faits. Cette façon de faire rejoint les propos de Bonneau (1993, 11) selon lesquels « le niveau de description doit correspondre à l'utilisation possible ou envisagée du matériel. Selon cette utilisation, le niveau sera plus ou moins développé ».

3.3. Fonctionnalités reliées au serveur

Mentionnons au passage quelques fonctionnalités reliées au serveur. Il s'agit d'un serveur d'une capacité de 600 heures, dont l'espace doit être géré quotidiennement (le contenu est évalué, éliminé, conservé si nécessaire). Chaque équipe travaillant sur des émissions données a un espace sur le serveur et peut gérer cet espace à sa guise. Le cinémathécaire rappelle toutefois à l'ordre certaines équipes, conscient de l'espace qu'elles occupent inutilement sur le serveur (l'émission étant terminée, l'équipe peut à l'occasion oublier de vider l'espace qui lui est accordé, soit un espace qui peut équivaloir à 60 ou 70 heures de matériel, donc un dixième de la capacité du serveur).

Enfin, nous pouvons constater que le serveur ne fait que stocker, un certain temps, les archives audiovisuelles. Peu importe leur provenance – agences de presse ou archives provenant du fonds numérisées pour une réutilisation éventuelle –, les archives audiovisuelles stockées sur le serveur ne le sont qu'un certain temps, soit le temps de leur utilisation.

4. Critères d'évaluation

Au cours de cette section, nous mettrons de l'avant les critères d'évaluation répertoriés dans la littérature et les critères d'évaluation émis par le cinémathécaire rencontré. Ainsi, nous pourrions faire des liens entre ce que nous nommons très communément la théorie et la pratique.

4.1. Critères vus dans la littérature

4.1.1. Critères énoncés par Bonneau (1993)

Comment sélectionner de façon éclairée les chutes de films à conserver? Bonneau (1993) dans son article portant sur l'évaluation et le traitement des chutes de films énonce des critères d'évaluation sur lesquels appuyer la décision de conserver ou non ces chutes de films. Ces critères sont des critères de sélection d'une part et des critères d'élimination d'autre part. Avant de nommer ces critères, attardons-nous à une qualité que doit posséder l'archiviste, à savoir l'intuition :

Il faut d'abord que l'archiviste fasse preuve de ce qu'on peut appeler une intuition éclairée [...] qui consiste non seulement une solide culture générale, mais qui implique [...] un sixième sens plutôt bien développé qu'on ne saurait écarter de toute véritable démarche scientifique (Bonneau 1993, 8).

Nous notons que selon les dires de Bonneau (1993), même si des critères bien solides et ancrés dans une politique d'évaluation existent dans un milieu de travail, il n'en demeure pas moins que l'archiviste doit posséder une sorte de flair, lequel lui permettra de se douter de la réutilisation éventuelle de certaines archives audiovisuelles. Mis à part l'intuition, Bonneau (1993) présente quatre critères de sélection et quatre critères d'élimination pour l'évaluation des chutes de films. Nous retiendrons ses quatre critères de sélection, lesquels peuvent s'appliquer tant à des chutes de films qu'à des archives audiovisuelles, tandis que nous retiendrons un seul de ses critères d'élimination; les autres critères d'élimination étant trop adaptés aux chutes de films ne trouveraient que peu d'échos pour les archives audiovisuelles. Voici donc les critères de sélection :

1. Qualité technique. Il faut que les images soient « lisibles » et que le matériau de support soit dans un état qui en permette la conservation ou la restauration.
2. Valeur significative du contenu. Les images doivent présenter un intérêt historique, un contenu informatif, ou encore une valeur de témoignage, de recherche ou d'esthétique.
3. Besoins actuels et futurs des usagers, chercheurs et utilisateurs potentiels.
4. Potentiel de réutilisation des images, seules ou associées à d'autres dans un autre document (Bonneau 1993, 9).

Nous notons donc que tous ces critères applicables aux chutes de films peuvent très bien s'appliquer également aux archives audiovisuelles. Bien évidemment, des archives audiovisuelles dont la qualité technique laisserait à désirer seraient fort probablement rejetées par le cinémathécaire. De même, si les images ne présentaient aucune valeur significative ou aucun intérêt, elles ne seraient certes pas sélectionnées à des fins de conservation. Enfin, le potentiel de réutilisation des images est très certainement un critère omniprésent chez le cinémathécaire qui sélectionne des images à conserver. Les critères de sélection présentés ici nous semblent a fortiori fort pertinents. Bonneau (1993) laisse toutefois une interrogation dans son article à savoir qu'en est-il de la valeur de plaisir? Le matériel qui entre dans la catégorie des erreurs ou des maladresses, des séquences ratées de présentateurs (*bloopers*) aurait-il « une valeur informative, de témoignage, de recherche? » (Bonneau 1993, 10).

Quant au seul critère d'élimination que nous avons retenu, il porte sur les images répétitives. Voici ce critère d'élimination :

1. Chutes en quantité importante dont les images sont « homogènes et répétitives ». Nous pourrions toutefois conserver un échantillon ou des extraits en raison de la valeur de ces images. Ce critère est délicat à appliquer (Bonneau 1993, 9).

Bien évidemment, nous pouvons déjà nous imaginer que les archives audiovisuelles dont les contenus sont semblables ne seront pas conservées.

Nous retenons donc ces critères d'évaluation lesquels nous semblent pertinents à comparer avec ceux retenus lors de la discussion avec le cinémathécaire.

4.1.2. Critères énoncés par Cartier (1994)

En nous attardant aux critères d'évaluation énoncés par Cartier (1994) au sujet des archives audiovisuelles, nous remarquons que ceux-ci recoupent parfois ceux énumérés précédemment. D'abord, nous remarquons que Cartier (1994) parle de cette même intuition que doit posséder l'archiviste, laquelle est ici nommée « curiosité intellectuelle » (Cartier 1994, 23). Cette curiosité doit être une qualité de l'archiviste, car elle lui permettra de juger de la valeur de réutilisation des archives :

La sélection requiert une formation du personnel adéquate [...]. Il lui faut démontrer une curiosité intellectuelle, une culture générale [...] et surtout une vision prospective afin de juger de la valeur future des documents (Cartier 1994, 23).

Cartier abonde dans le même sens que Bonneau au sujet de la culture générale de l'archiviste; sans cette culture, il serait très certainement difficile de juger de la valeur des archives. Un autre aspect important que propose Cartier (1994) est le fait que « ... chaque organisme définit ses critères de sélection en fonction de ses besoins de production » (Cartier 1994, 23). Cet aspect, à savoir définir des critères de sélection en fonction de la mission du milieu, est fortement à considérer, car tout archiviste évalue en fonction d'un milieu de travail donné, d'une mission et d'un contexte. Par conséquent, les critères de sélection seront à l'image même de la mission de l'institution ou de son mandat. Enfin, voici les derniers critères de Cartier (1994) :

Des critères de qualité visuelle, mais aussi des critères quant à l'originalité du matériel, à la pertinence thématique, à la valeur historique et répondant aux besoins actuels et futurs devront être développés (Cartier 1994, 23).

Nous remarquons que ces derniers critères rejoignent parfaitement ceux énoncés par Bonneau (1993), soit la qualité technique, la valeur significative du contenu et l'idée selon laquelle les archives se doivent de répondre à un besoin actuel ou futur.

4.1.3. Critères énoncés par Moreau (1995)

Les critères d'évaluation énoncés par Moreau (1995) portent sur la sélection des documents vidéo. Dans l'article que nous avons lu, les critères ne sont qu'énumérés; ils ne sont pas explicités. Voici ces critères :

Ainsi, des critères comme l'âge d'un document, sa rareté, son caractère esthétique, sa forme originale, son authenticité, son contenu, sa valeur légale et de preuve, sa réutilisation, sa popularité, son potentiel de recherche, etc., en plus de son contenu propre, devraient former la base de toute évaluation d'un document vidéo (Moreau 1995, 88).

Nous remarquons à nouveau une parité d'idées entre ces critères et ceux énoncés précédemment; la qualité technique est ici reprise par le caractère

esthétique, la valeur significative est ici nommée par la forme originale, et il est à nouveau question du potentiel de réutilisation, ici appelé potentiel de recherche.

4.1.4. Critères énoncés par Bérard (1982)

Le dernier auteur que nous étudierons est Bérard (1982), lequel a écrit au sujet du service des archives d'émissions de Radio-Canada. Les critères de sélection qu'il énumère porte donc sur les émissions de Radio-Canada. Même si les propos que nous avons retenus datent quelque peu, ils demeurent toutefois d'actualité. Voici les critères dont il est question :

Nos critères de sélection nous guident de façon non limitative dans le choix des émissions à inclure dans notre collection. La valeur historique, sociologique, artistique, culturelle ou scientifique détermine le choix des émissions qui seront conservées (Bérard 1982, 28).

Comme ces critères s'appliquent à des émissions, ils sont peut-être un peu moins faciles à adapter aux archives audiovisuelles. Nous retenons toutefois les valeurs énumérées afin de voir si elles concorderont avec les critères énoncés par le cinémathécaire. Notons cependant l'idée selon laquelle les critères guident le travail d'un archiviste, mais de façon non limitative, c'est-à-dire qu'ils orientent le choix de conserver ou d'éliminer, mais qu'ils ne confinent pas l'archiviste dans le respect de ces critères. D'ailleurs, un autre aspect nouveau nous est révélé dans cet article, soit l'idée que les critères d'évaluation doivent eux-mêmes être évalués : « Ces critères doivent être continuellement évalués et interprétés » (Bérard 1982, 29). Il est donc juste de voir et de revoir les critères en fonction de l'évolution de l'institution et des besoins variables des usagers. Enfin, quant aux besoins des usagers, nous soulevons qu'ils se modifient, bien évidemment, en fonction de l'actualité, elle-même changeante :

Ces besoins ne se précisent qu'au moment où ils se manifestent. Parmi nos clients les plus assidus, nous comptons le personnel de nos services de nouvelles dont les demandes dépendent toujours de l'actualité et restent, par le fait même, difficilement prévisibles (Bérard 1982, 29).

4.2. Critères énoncés par le cinémathécaire

Nous avons noté, dans la prochaine partie, le processus d'évaluation des archives, effectué par le cinémathécaire, à savoir les critères en vertu desquels il appuie sa décision de conserver ou non. C'est à l'aide d'exemples que le cinémathécaire a appuyé ses dires pour ainsi bien nous faire voir l'application de ses propres critères d'évaluation. Au cours de l'énumération de ses critères, nous tenterons de les faire correspondre à ceux obtenus dans le cadre de la recension des écrits.

4.2.1. Expérience du cinémathécaire et connaissance du fonds d'archives

D'abord, il nous a parlé de son expérience de 20 ans, laquelle implique bien évidemment, une connaissance approfondie du fonds d'archives et une connaissance des demandes quotidiennes. Il a donc acquis un certain savoir-faire quant à la façon de monter la banque d'archives en fonction de l'actualité et des demandes les plus récurrentes. Ce savoir-faire n'est pas sans nous rappeler l'intuition que présentait Bonneau (1993) ou cette curiosité intellectuelle (Cartier 1994). En guise d'exemple, le cinémathécaire que nous avons rencontré nous a dit être en mesure de savoir que son fonds contient déjà une bonne quantité d'images de Saku Koivu. Par conséquent, les prochaines images du joueur lançant au filet seront à éliminer. Le critère d'élimination portant sur la répétition des images, critère évoqué par Bonneau (1993), est ainsi appliqué dans le processus d'évaluation. Par contre, toujours sur la base de la

connaissance du fonds d'archives, l'archiviste saura, dès l'arrivée d'un nouveau joueur dans la Ligue nationale de hockey, qu'aucune image de lui comptant un but n'existe dans le fonds d'archives. Par conséquent, les images du nouveau joueur, qu'elles le présentent en mise en échec ou bien isolé sur le banc des pénalités, seront donc l'occasion d'enrichir le fonds. Sur la base du critère de rareté (Moreau 1995), ces images seront donc évaluées, puis conservées.

4.2.2. Valeur future des archives audiovisuelles

Force nous est de constater que l'archiviste se doit, tout comme le disait Cartier (1994), d'avoir une vision prospective, soit d'être en mesure de prévoir les besoins en images de l'actualité, et du coup, de conserver les archives audiovisuelles qui possèdent un potentiel de réutilisation. Les exemples qui suivent nous montrent que le cinémathécaire rencontré est en mesure de baser son évaluation sur ce critère de sélection, soit le potentiel de réutilisation des archives. Dans le cadre de la Coupe du monde de skeleton, un sport de glisse, l'athlète canadienne Melissa Hollingsworth-Richards, déjà médaillée de bronze aux Jeux olympiques de Turin en 2006, se mérite la médaille d'argent. On dit alors d'elle qu'elle est un espoir olympique, une chance de médaille pour le Canada dans le cadre des prochains Jeux olympiques. Or, comme TVA n'a pas les droits de diffusion des images relatives aux Jeux olympiques, il sera possible, lors de la couverture de l'épreuve de skeleton dans les bulletins d'information, d'offrir des images d'archives de l'athlète en question lors d'une autre compétition, avec bien évidemment une mention selon laquelle les images sont des images d'archives, gracieuseté de CBC, par exemple. Il s'agit donc ici d'être en mesure de reconnaître une utilisation future des archives audiovisuelles, de prévoir un besoin futur dans l'actualité, voire anticiper les demandes futures formulées au département des archives.

4.2.3. Valeur significative du contenu et qualité de l'image

Sous ces critères, le cinémathécaire ne nous a pas explicitement présenté des exemples. Il nous a toutefois mentionné que seront conservées toutes archives audiovisuelles qui concernent des nouvelles d'importance, par exemple, des événements qui touchent un bâtiment spécial. Ces archives seront donc conservées sur la base de la valeur significative de son contenu et de l'intérêt historique qu'elles présentent. La qualité de l'image sera également considérée au moment d'évaluer les archives, car si elle est moindre et qu'elle nuit à la représentation du contenu, les archives ne seront pas conservées. Le critère de la qualité technique, aussi nommé critère de qualité visuelle, fait donc partie des critères d'évaluation du cinémathécaire. À l'inverse, il nous a mentionné qu'une image de qualité, mais dont le contenu n'apporte rien, ne sera aucunement conservée. Cela rejoint les dires de Bonneau (1993) selon lesquels « il est inutile, voire nuisible, de conserver une information qui n'a pas de valeur significative » (Bonneau 1993, 6).

5. Bilan et propositions

Cette section tentera de faire le bilan de notre intervention en mettant en lumière certains points. Entre autres, nous réfléchirons sur cette étape qu'est l'évaluation des archives et sur l'arrivée du numérique. Enfin, des propositions seront émises pour certains points, quand cela s'y prêtera.

5.1. Processus d'évaluation

5.1.1. Des critères bien établis

Il est juste de constater qu'une parité existe réellement entre les critères rencontrés dans la littérature et ceux émis par le cinémathécaire. Un des critères,

à notre avis d'une plus grande importance, est le potentiel de réutilisation des images amené par Bonneau (1993). Ce critère suggère que l'archiviste se doit d'être en mesure de juger de la réutilisation possible ou non d'une image. Pour juger de cela, il fera appel à son intuition éclairée (Bonneau 1993) ou à sa curiosité intellectuelle (Cartier 1994), une qualité fort essentielle pour mener adéquatement une telle tâche. De même, nous notons que le cinémathécaire évalue en fonction des besoins de production du Réseau TVA; ce qui reprend l'idée de Cartier (1994) selon laquelle les organismes définissent leurs critères de sélection selon leurs propres besoins de production. Enfin, sans reprendre chacun des points énoncés précédemment, nous dirons simplement que le cinémathécaire en charge de l'évaluation des archives audiovisuelles possède des critères de sélection et d'élimination des archives qui s'inscrivent dans la lignée des critères énoncés dans la théorie.

Or, comme dans tous milieux, il y a place à l'amélioration; c'est pourquoi nous proposons au département des archives de TVA de voir à la rédaction d'une politique d'évaluation des archives audiovisuelles, laquelle aurait pour objectif général de renseigner sur l'évaluation qui a cours au département des archives et de bien situer le contexte. Pour ce faire, divers éléments propres à une politique, entre autres la mission et le mandat du milieu, les rôles et responsabilités de chacun, les domaines et les limites pourraient y être développés. Cette politique permettrait ainsi d'analyser la clientèle et d'analyser le fonds d'archives en vue, bien évidemment, de planifier les prochaines interventions. Elle aurait pour objectifs plus spécifiques de mettre en lumière les grandes orientations du département en ce qui a trait au développement du fonds d'archives, de créer des balises sur lesquelles appuyer les choix en matière de sélection ou d'élimination des archives audiovisuelles, puis d'orienter, d'uniformiser et de protéger le travail des cinémathécaires. De même, elle donnerait l'occasion au département des archives de définir l'importance qu'il accorde à la dimension du patrimoine. Plus concrètement, une telle politique permettrait de traduire les vingt années d'expérience du cinémathécaire en critères bien définis, de conserver une trace tangible de son savoir-faire, puis d'assurer une certaine continuité. Et force nous est de constater que cette continuité est un aspect qui s'inscrit dans le temps. Le facteur temps est à considérer dans la gestion d'un fonds d'archives audiovisuelles destinées à illustrer l'actualité.

5.1.2. Quand le temps joue un rôle

Réévaluer les archives audiovisuelles après un certain temps est un des aspects que nous n'avons pas couvert dans la présente recherche, mais que nous tenons à aborder brièvement. Qu'en est-il de la valeur significative du contenu après un certain temps? Nous avons montré le processus d'évaluation des archives audiovisuelles au moment où elles quittent le serveur à des fins de conservation ou d'élimination, mais nous n'avons pas cherché à savoir si ces mêmes archives sont réévaluées, et si oui, après combien de temps. Nous pouvons toutefois nous imaginer que, selon les besoins de l'actualité, un événement important aura une bonne quantité d'images pour le décrire visuellement au moment où il s'est produit et dans les jours qui suivent, mais qu'il perdra ensuite de l'intérêt au profit d'autres faits dans l'actualité. Cependant, l'actualité reparlera de ce même événement d'importance au bout d'un an, cinq ans, dix ans, vingt ans à titre d'éphéméride. L'actualité en reparlera, certes, mais avec à l'appui quelques images d'une trentaine de secondes. Qu'en sera-t-il alors de la quantité d'images conservées au moment de l'événement? Ces images seront-elles conservées inutilement? Force nous est de constater qu'elles devront très certainement être réévaluées progressivement en vertu, fort probablement, de critères différents et peut-être plus généraux. Avec le recul et le facteur temps, l'archiviste devra à nouveau avoir cette vision

prospective pour tenter de juger au mieux de la proportion de matériel dont le potentiel de réutilisation est toujours présent et ainsi voir à l'élimination du matériel conservé inutilement ou dont le potentiel de réutilisation est faible. La présence d'une politique d'évaluation des archives audiovisuelles serait à nouveau fort utile dans cette perspective d'évaluation progressive dans le temps, comme nous le mentionne cet extrait de la politique 1.1.25 : *Conservation de bandes magnétoscopiques* de Radio-Canada :

Cette politique vise à éviter, d'une part, la destruction d'émissions remarquables et à empêcher, d'autre part, les abus en matière de conservation, lesquels entraîneraient des immobilisations coûteuses. (Radio-Canada 1978).

Des critères pourraient donc être établis, puis énumérés dans cette politique, lesquels critères guideraient l'archiviste dans ce processus d'évaluation d'abord, puis de réévaluation ensuite, pour ainsi l'aider à dégager la valeur significative du contenu après un certain temps. De même, ces critères pourraient faire l'objet d'une évaluation en fonction de l'évolution du milieu, puis être modifiés au besoin, comme nous le mentionnait précédemment Bérard (1982). Enfin, la question de la réévaluation n'a pas été abordée lors des rencontres, mais il n'en demeure pas moins qu'elle reste à considérer dans les tâches du cinémathécaire.

5.2. Le numérique : une technologie de passage?

Au cours de la présente recherche, nous avons relevé deux analogies fort bien descriptives et appropriées à l'ère du numérique : le serveur vu comme une autoroute et le numérique sans domicile fixe. D'abord, mentionnons que le cinémathécaire a comparé le serveur à une autoroute où les images entrent, circulent, sortent, mais jamais n'y restent stationnées. Le numérique permet donc le passage, d'où l'analogie de l'autoroute. Les propos de Turner (2009) révèlent que le numérique est à l'image de l'itinérance où les archives n'ont jamais de domicile fixe. Les archives arrivent sur le serveur, mais elles seront redirigées à des fins d'utilisation vers des clientèles spécifiques. Il faut donc toujours être proactif avec le numérique, car les archives traitées sont constamment en mouvement : elles arrivent, elles sont décrites sommairement, elles sont utilisées, puis elles sont éliminées. Ces deux analogies où tout ne fait que passer nous font nous interroger : est-ce que le numérique ne serait-il pas, lui aussi, de passage, car toujours en mouvement ou en constante amélioration?

Conclusion

Nous avons examiné, dans le présent travail, les archives audiovisuelles du Réseau TVA dans l'environnement numérique de la salle de nouvelles. Pour une meilleure compréhension du département des archives, nous avons eu deux rencontres : une première avec madame Linda Malenfant, directrice du support à l'information du Réseau TVA, et une seconde rencontre avec monsieur Pierre Villeneuve, cinémathécaire. Ces rencontres ont eu pour but de préciser notre sujet de départ, qui avait trait à la thématique de l'évaluation à l'ère du numérique, et ainsi de voir la possibilité d'effectuer la présente recherche sur l'évaluation des archives audiovisuelles au sein du département des archives du Réseau TVA. Après ces rencontres, nous avons mis en lumière les propos recueillis en les mettant en parallèle avec l'information trouvée dans la littérature.

De la sorte, nous avons d'abord cherché à savoir si une évaluation des archives audiovisuelles, provenant quotidiennement des agences de presse, des journalistes ou des camions-satellites, était faite par les cinémathécaires en place. Nos rencontres nous ont permis de constater qu'effectivement une évaluation des archives audiovisuelles est réalisée au quotidien. Nous tentions

également, le cas échéant, de voir en vertu de quels critères une telle évaluation était effectuée. Notre constat est le suivant : le cinémathécaire évalue en fonction de critères bien à lui, soit son expérience, sa connaissance du fonds, la valeur future des archives ou leur potentiel de réutilisation, la valeur significative du contenu et la qualité technique. Enfin, nous tentions de voir si les critères sur lesquels se base le cinémathécaire avaient une parité avec ceux rencontrés dans la littérature, ce à quoi nous répondons que oui, les critères émis par le cinémathécaire de TVA se comparent bel à bien à ceux que nous avons repérés dans la littérature. Cependant, la rédaction d'une politique d'évaluation (et de réévaluation) des archives audiovisuelles serait à considérer pour améliorer les pratiques et guider plus uniformément le travail des cinémathécaires, tant au quotidien que dans une perspective future. Ainsi, des balises sur lesquelles baser les décisions seraient instaurées, puis offriraient un cadre de travail certain et uniforme aux cinémathécaires.

Enfin, il aurait été particulièrement intéressant de poursuivre la recherche afin de noter s'il y a présence d'une réévaluation des archives audiovisuelles après une période de temps donnée et, le cas échéant, de voir si les critères sont adaptés à une telle réévaluation. Également, les différentes avancées en matière d'environnement numérique laissent quelques interrogations en suspens. Si le serveur actuel a une capacité de 600 heures et qu'il est quotidiennement vidé par nécessité, qu'en serait-il d'un serveur d'une capacité de 2000 heures? Il serait fort probablement rempli, lui aussi, en peu de temps. Or, les archives audiovisuelles seraient-elles davantage conservées? Wright (2004) mentionne ceci en matière de préservation : « Tel est le dilemme de la préservation de l'audiovisuel : une forte croissance du volume et une grande diminution de leur espérance de vie » (Wright 2004, 26). N'est-il pas approprié de croire que plus la capacité de stockage d'un serveur sera grande, plus il sera rempli entièrement d'archives audiovisuelles? Or, ces archives auront-elles toutes un potentiel de réutilisation ou ne feront-elles que prendre de la place inutilement sur le serveur? Cette problématique de la gestion des archives à l'ère du numérique remet donc en perspective toute l'importance de l'évaluation. Les archivistes conserveront-ils davantage si les supports sont en voie de permettre ou bien continueront-ils d'évaluer adéquatement les contenus? Cette évolution des environnements numériques mettra bien à l'épreuve les archivistes allergiques aux changements, car les nouveaux défis se multiplieront. Les qualités des archivistes nommées précédemment, soit l'intuition éclairée, la curiosité intellectuelle, la vision prospective, devront maintenant s'accompagner de la capacité de s'adapter aux nouveautés que leur impose l'ère du numérique.

Bibliographie

- Bachand, Michelle. 1989. Les archives d'émissions de radio et de télévision au réseau français de la Société Radio-Canada. *Documentation et bibliothèques* 35, no 1 (janv.-mars) : 21-24.
- Bérard, Jean-Jacques. 1982. Le Service des archives d'émissions de Radio-Canada. *Archives* 14, no 3 (décembre) : 26-31.
- Bonneau, Germain. 1993. Balises pour l'évaluation et le traitement des chutes de films : réflexion. *Archives* 25, no 2 (automne) : 3-15.
- Cartier, Marielle. 1994. Sélection, traitement, diffusion et conservation des archives audiovisuelles : une approche nouvelle. *Argus* 23, no 1 (janv.-avril) : 21-26.
- Madelin, Patrick. 2000. Les archives télévisuelles à l'heure du numérique. *Dossiers de l'audiovisuel*, no 93 (septembre-octobre) : 4-5.
- Malenfant, Linda – Directrice du support à l'information au Réseau TVA. 2009. Propos recueillis au Réseau TVA dans le cadre d'une entrevue menée le 6 février 2009. Montréal.
- Moreau, Jean-Paul. 1995. La sélection et la préservation des documents vidéo. *Archives* 27, no 2 (automne) : 85-90.
- Radio-Canada. 1978. Politiques institutionnelles – 1.1 Politique des programmes, Politique 1.1.25 : *Conservation de bandes magnétoscopiques*. <<http://www.cbc.radio-canada.ca/documents/politiques/program/vidéotape.shtml#1>> (consultée le 15 avril 2009).
- Turner, James. 2009. BLT6308 – *Documents visuels et sonores : notes de cours*. Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- Villeneuve, Pierre – Cinémathécaire au Réseau TVA. 2009. Propos recueillis au Réseau TVA dans le cadre d'une entrevue menée le 17 février 2009. Montréal.
- Wright, Richard D. 2004. Le dilemme des archives. *Le Monde diplomatique* no 607 (octobre) : 26-27.